

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 AVRIL 2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le mercredi 6 avril 2022, s'est réuni sans public mais avec une retransmission en directe de la séance **le mardi 12 avril 2022 à 19 heures**, à l'Hôtel de Ville dans la salle du Conseil, sous la présidence de M. Jean-Paul MICHEL, Maire.

* * * * *

Maire : M. MICHEL

Conseillers Municipaux : Mme FENZAR – RIZKI, M. AUGUSTIN, Mme BLANCHARD, M. JAHIER (parti en astreinte du point n°7 au point n°10), Mme NEILZ, M. MONOT (en visioconférence), Mme SAILLIER, M. ZOUAOU, Mme POUILLAIN, M. GIRARD, Mme BRATUN, M. CHAUVEAU, Mme BREYSSE, M. WACHOWIAK, Mme PUNTEL, Mme MOKEDDEM, M. PINTO DA COSTA OLIVEIRA, M. BLAS, M. DURANCEAU, Mme DIKBAS, M. RYBKA, M. BERNARD, Mme CHAVANNE, M. HELFER, M. FONTAINE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE.

Pouvoir :

M. GAUDEFROY	à M. GIRARD
Mme MOREAU	à Mme BREYSSE
M. LEGEARD-DAMILANO	à M. JAHIER
M. MACHADO	à Mme SAILLIER
Mme CLERC	à Mme FENZAR – RIZKI
M. JAHIER	à Mme NEILZ (du point n°7 au point n°10 a et b)

Absent(e) non excusé(e) :

Mme DUCHENE

M. le Maire déclare ouverte, à 19h00, la séance du Conseil Municipal.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance au sein de l'Assemblée Municipale.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité, Mme PUNTEL, secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

N°1 - CONSEIL MUNICIPAL - Procès-verbal de la séance du 08 février 2022

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 08 février 2022 ci-annexé, en prenant en compte les observations des Conseillers Municipaux.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

31 voix pour

3 abstentions (M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

N°2 – COMMUNICATION - Communication du Maire - Décisions signées en vertu de la délibération n°3 du 06 avril 2021 en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte des décisions signées en vertu de la délibération n°3 du 06 avril 2021, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° 3 - CONSEIL MUNICIPAL – Dissolution du Syndicat Mixte de Vidéocommunication de l'Est Parisien (SYMVEP)

Le Conseil Municipal approuve la dissolution du SYMVEP au 30 juin 2022 et les conditions de liquidation proposées, **autorise** M. le Maire à signer tout document afférent à la dissolution du syndicat, ou à la liquidation des actifs et passifs du syndicat.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

33 voix pour

1 abstention (Mme SOUDAIS)

N°04 - CONSEIL MUNICIPAL - Contrat de relance de la construction durable entre l'État, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et les communes volontaires

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à solliciter directement et/ou par l'intermédiaire de la Communauté d'Agglomération Marne-et-Gondoire, une subvention relative à l'aide à la construction de logements neufs dans le cadre du Plan France Relance, **approuve** dans le cadre du contrat de relance du logement, l'objectif de production de 293 logements dont 209 logements éligibles à la présente subvention pour une aide prévisionnelle estimée à 313 500€, **autorise** M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer le projet de contrat ci-annexé et tout document s'y afférent, **dit** que le projet de contrat

ci-annexé pourra être complété ultérieurement par les objectifs de construction des autres Communes membres de la Communauté d'Agglomération avant sa signature et **précise** que les modalités de publicité de la présente délibération sont :

- La publication au recueil des actes administratifs de la commune,
- L'affichage pendant deux mois en mairie de Lagny-sur-Marne.

Adopté à l'unanimité.

N°5 - INTERCOMMUNALITE - Approbation de la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de « Marne et Gondoire », **approuve** la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de « Marne et Gondoire » pour élargir ses compétences facultatives à la gestion des eaux de Ruissellement et **autorise** le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération dans les délais requis.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

33 voix pour

1 abstention (Mme SOUDAIS)

N°6 - INTERCOMMUNALITE – Candidature au Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Le Conseil Municipal ajoute trois dossiers au CRTE, comme indiqué dans le tableau ci-annexé, **autorise** M. le Maire à demander des subventions aux différents partenaires et **dit** que les crédits seront prévus au budget 2022 et suivants.

Adopté à l'unanimité

N°7 - ASSOCIATIONS – Subventions aux associations – Dotation année 2022

Le Conseil Municipal approuve les montants attribués à chaque association, selon la liste ci-annexée, **autorise** M. le Maire à signer les conventions avec les associations dont la subvention est supérieure à 23 000,00 € conformément aux dispositions réglementaires et tout document y afférent, ainsi que tout contrat de subventionnement avec les associations dont les activités, le degré de subventionnement municipal ou les avantages en nature le justifient. Ces conventions pourront être au cas par cas pluriannuelles, **dit que** M. le Maire peut signer les contrats d'engagement républicain et tous documents y afférents, **dit que** toutes les associations percevant une subvention municipale au titre de l'année 2022 ont signé la Charte aux associations relative à la Laïcité.

Vote des montants par secteur :

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

Pour le secteur social :

33 voix pour

1 abstention (Mme SOUDAIS)

Pour le secteur commerce : Mme FENZAR-RIZKI, M. ZOUAOUI et Mme CLERC ne prennent pas part au vote

29 voix pour

2 abstentions (Mme CHAVANEE et Mme SOUDAIS)

Pour le secteur petite enfance :

33 voix pour

1 abstention (Mme SOUDAIS)

Pour le secteur culture : M. GIRARD ne prend pas part au vote

32 voix pour

1 abstention (Mme SOUDAIS)

Pour le secteur ressources humaines :

Adopté à l'unanimité

Pour le secteur jeunesse : M. MACHADO ne prend pas part au vote

32 voix pour

1 abstention (Mme SOUDAIS)

Pour le secteur jumelage :

33 voix pour

1 abstention (Mme SOUDAIS)

Pour le secteur sports :

33 voix pour

1 abstention (Mme SOUDAIS)

**N°8 - INTERCOMMUNALITE – Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges –
Approbation du rapport de charges de la CLECT du 17 janvier 2022**

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de charges en date du 17 janvier 2022.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

31 voix pour,

3 abstentions (M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

N°9 - AFFAIRES FINANCIERES – Budget ville – Compte de gestion 2021

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2021 du budget ville.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

33 voix pour

1 voix contre (Mme SOUDAIS)

N°10 – AFFAIRES FINANCIERES – Désignation du Président de séance et vote du Compte administratif 2021

A – Désignation du Président de séance pour le vote du compte administratif

Le Conseil Municipal désigne M. AUGUSTIN, deuxième Adjoint au Maire, en tant que Président de séance pour le vote du Compte administratif 2021.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par

33 voix pour

1 abstention (M. AUGUSTIN)

B – Vote du Compte Administratif 2021

Le Conseil Municipal constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, **vote et arrête** les résultats définitifs et **adopte** le Compte Administratif 2021.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

27 voix pour,

6 voix contre (Mme CHAVANNE, M. HELFER, M. FONTAINE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

N°11 – AFFAIRES FINANCIERES - Reprise du résultat 2021 – Budget Ville

Le Conseil Municipal accepte la reprise du résultat 2021 du budget ville.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

30 voix pour

3 voix contre (Mme CHAVANNE, M. HELFER, M. FONTAINE)

1 abstention (Mme SOUDAIS)

N°12 - AFFAIRES FINANCIERES – Vote des taux d'imposition de taxe d'habitation et de taxes foncières 2022 – Budget principal

Le Conseil Municipal **maintient** le taux de taxe d'habitation pour les résidences secondaires pour 2022 à 21,49 %, **maintient** le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2022 à 46,78 % et **maintient** le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour 2022 à 63,13 %.

Adopté l'unanimité

N°13 – PERSONNEL TERRITORIAL - Rapport de situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2021.

N°14 – AFFAIRES FINANCIERES – Budget Primitif 2022

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2022.

Adopté à la majorité de suffrages exprimés par :

28 voix pour,

6 voix contre (Mme CHAVANNE, M. HELFER, M. FONTAINE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

Interruption de la séance de 21h23 à 21h35.

N° 15 – AFFAIRES FINANCIERES – Approbation du rapport concernant l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2021 (DSU)

Le Conseil Municipal approuve le mode de répartition de cette dotation pour l'année 2021 et adopte le présent rapport relatif à l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale au titre de l'année 2021.

Adopté à la majorité de suffrages exprimés par :

31 voix pour

1 voix contre (Mme SOUDAIS)

2 abstentions (M. ROULLE et M. FAILLE)

N°16 – AFFAIRES FINANCIERES – Approbation du rapport concernant l'utilisation du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France pour 2021 (FSRIF)

Le Conseil Municipal approuve le mode de répartition de ce fonds pour l'année 2021 et adopte le présent rapport relatif à l'utilisation du Fonds de solidarité des Communes de la Région Ile de France au titre de l'année 2021.

Adopté à la majorité de suffrages exprimés par :

31 voix pour

1 voix contre (Mme SOUDAIS)

2 abstentions (M. ROULLE et M. FAILLE)

N°17 - AFFAIRES FINANCIERES – Actualisation et création d'autorisations de programme et crédit de paiement du budget principal n°1-2022

Le Conseil Municipal vote l'actualisation des numéros des autorisations de programmes et la répartition des crédits de paiements tels qu'exposés.

Adopté à la majorité de suffrages exprimés par :

28 voix pour

4 voix contre (Mme CHAVANNE, M. HELFER, M. FONTAINE, Mme SOUDAIS)

2 abstentions (M. ROULLE, M. FAILLE)

N°18 - AFFAIRES FINANCIERES – Cimetière communal - Affectation des recettes des concessions

Le Conseil Municipal décide d'affecter 100% du produit des cimetières sur le budget de la commune.

Adopté à l'unanimité

N°19 - COMMERCE – Approbation du cahier des charges concernant la rétrocession du bail commercial de la boutique éphémère sise 33 rue du chemin de Fer

Le Conseil Municipal approuve le cahier des charges nécessaire à la rétrocession du droit au bail, en vue de la rétrocession du bail commercial au 33 rue du chemin de Fer.

Adopté à l'unanimité

N°20 - URBANISME – Avis sur une demande d'autorisation environnementale d'exploiter une unité de méthanisation de boues et de graisses d'assainissement sur la Commune de Saint-Thibault-des-Vignes.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour le projet d'unité de méthanisation par le SIAM sur la commune de Saint-Thibault-des-Vignes.

Adopté à l'unanimité

N°21 – AFFAIRES TECHNIQUES : Demande de subvention auprès d'Ile-de-France Mobilités pour la mise en accessibilité des arrêts de bus « Chauffernes » :

Le Conseil Municipal approuve le projet de de mise aux normes des arrêts de bus « Chauffernes », accepte de porter la maîtrise d'ouvrage, autorise M. le Maire à solliciter les subventions auprès d'Ile-de-France Mobilités et à signer tout document nécessaire au projet, autorise M. le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rattachant, dit que les crédits sont inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité

N°22 – AFFAIRES TECHNIQUES : Demande de subvention auprès d'Ile-de-France Mobilités pour la mise en accessibilité des arrêts de bus « Georges Seurat » :

Le Conseil Municipal approuve le projet de mise aux normes des arrêts de bus n° 1611 et 1612 « Georges Seurat », accepte de porter la maîtrise d'ouvrage, autorise M. le Maire à solliciter les

subventions auprès d'Ile-de-France Mobilités et à signer tout document nécessaire au projet, **autorise** M. le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rattachant, **dit** que les crédits sont inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité

N°23 – AFFAIRES TECHNIQUES – Gratuité des sanisettes à compter du 1^{er} mai 2022

Le Conseil municipal approuve la gratuité des sanisettes de la Ville à compter du 1^{er} mai 2022, **autorise** M. le Maire à faire toutes les démarches nécessaires auprès du prestataire de la trésorerie et à signer tout document s'y rattachant.

Adopté à l'unanimité

N°24 - PERSONNEL TERRITORIAL - Contrat d'apprentissage

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recourir à ce contrat d'apprentissage et **autorise** M. le Maire à signer les conventions et documents afférents.

Adopté à l'unanimité

N°25 - PERSONNEL TERRITORIAL – Composition du futur Comité Social Territorial et maintien du paritarisme.

Le Conseil Municipal approuve la création d'un comité social territorial unique compétent pour les agents de la commune et du CCAS de Lagny-sur-Marne, **approuve** le maintien du paritarisme numérique fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel, soit 4 représentants pour chaque collège, **approuve** le recueil par le comité social territorial de l'avis des représentants de la collectivité en relevant.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

33 voix pour

1 abstention (Mme SOUDAIS)

N°26 - PERSONNEL TERRITORIAL – Suppression du poste de Chargé de mission de contrôle de gestion

Le Conseil Municipal approuve la suppression du poste de Chargé de mission de contrôle de gestion et **autorise** M. le Maire à signer les actes d'engagement en référence.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

31 voix pour

1 voix contre (Mme SOUDAIS)

2 abstentions (M. ROULLE, M. FAILLE)

N°27 - PERSONNEL TERRITORIAL – Création d'un poste d'assistant administratif volant.

Le Conseil Municipal approuve la création d'un poste d'assistant administratif volant et **autorise** M. le Maire à signer les actes d'engagement en référence.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

31 voix pour

3 abstentions (M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

N°28 - PERSONNEL TERRITORIAL – Mise à disposition d'un agent communal.

Le Conseil Municipal prend acte de la mise à disposition d'un agent communal auprès de Marne et Gondoire Aménagement.

N°29 - PERSONNEL TERRITORIAL – Mise à disposition d'un agent communal.

Le Conseil Municipal prend acte de la mise à disposition d'un agent communal auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Lagny-sur-Marne.

N°30 - PERSONNEL TERRITORIAL : Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), Mise en place d'une part supplémentaire de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) : Régie, Règles de maintien du régime indemnitaire en cas d'indisponibilité physique des agents

Le Conseil Municipal abroge l'ensemble des délibérations antérieures portant sur la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise, et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les filières administrative, animation, culturelle, médico-sociale, sociale, sportive et technique, les **reprend** dans leur intégralité, et **ajoute** les dispositions relatives aux modalités de maintien du régime indemnitaire en cas d'indisponibilité physique des agents.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

31 voix pour

1 voix contre (Mme SOUDAIS)

2 abstentions (M. ROULLE, M. FAILLE)

N°31 - PERSONNEL TERRITORIAL – Tableau des effectifs des emplois permanents – ouverture et fermeture d'emplois

Le Conseil Municipal approuve l'ouverture de 4 postes puis la fermeture de 7 postes au tableau des effectifs des emplois permanents. L'effectif des emplois permanents est fixé à 347 postes.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

30 voix pour

1 voix contre (Mme SOUDAIS)

3 abstentions (Mme CHAVANNE, M. ROULLE, M. FAILLE)

Après avoir répondu aux questions des groupes minoritaires, la séance est levée à 22h53.

Jean Paul MICHEL



Maire de Lagny-sur-Marne